

## Délibération du conseil d'administration n°2024/014

---

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT),

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de l'Université de Toulouse,

Considérant que 31 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration du 15 mars 2024

---

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 31 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

### DÉCIDE

#### Budget consolidé de l'Université de Toulouse - Compte financier 2023

#### Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 343,9 ETPT, dont 107,3 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 236,6 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 79 733 337 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 18 598 347 € personnel
  - 56 249 318 € fonctionnement et intervention
  - 4 885 672 € investissement
- 79 350 728 € de crédits de paiement dont :
  - 18 599 337 € personnel
  - 53 661 498 € fonctionnement et intervention
  - 7 089 893 € investissement

- 116 901 269 € de recettes
- + 37 550 541 € de solde budgétaire (excédent)

**Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 8 235 433.11 € de variation de trésorerie (apport)
- - 9 273 191.56 € de résultat patrimonial (perte)
- - 7 039 525.84 € de capacité d'autofinancement (insuffisance)
- - 11 700 028.68 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

	Résultat à affecter (120-129)	Réserves (1068)	Report à Nouveau débiteur (119)	Report à Nouveau créateur (110)
Etablissement	- 3 022 351.33 (129)	D 5 210 825.33	C 2 637 982.11	D 449 508.11
Plan Campus	- 3 122 440.19 (129)			D 3 122 440.19
SICD	- 13 564.75 (129)			D 13 564.75
ANITI	- 3 693 402.17 (129)	D 1 675 736.75	D 1 273 601.63	D 744 063.79
MUFRAMEX	- 32 150.64 (129)	D 42 258.62	C 10 107.98	
SIMPPS	+ 546 350.06 (120)	C 546 350.06		
SGE	- 152 836.49 (129)			D 152 836.49
Legs Toigne	Néant			
PAd'Occ	+ 217 203.95 (120)	C 166 522.19	C 50 681.76	
Consolidé	- 9 273 191.56	SD 6 215 948.45	C 1 425 170.22	D 4 482 413.33

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Toulouse, le 15 mars 2024

**Le Président de l'Université de  
Toulouse**



**Michael TOPLIS**

**Université de Toulouse**

41, allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 Toulouse CEDEX 6

Tél. 05 61 14 80 10 - [saji@univ-toulouse.fr](mailto:saji@univ-toulouse.fr)

[www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)